



ENFIN... UN PROJET D'ACCORD POUR LA **CONSTRUCTION** !

Le 15 juin, 800 délégués de la FGTB, la CSC et la CGSLB se sont réunis à Bruxelles. Le front commun syndical y a expliqué le projet d'accord concernant les conditions de salaire et de travail 2017-2018.

Le projet d'accord n'est pas tombé du ciel. Il a fallu 14 semaines de négociations laborieuses avec les employeurs. Pour finalement arriver à un projet d'accord dans la nuit du 14 au 15 juin.

Les points principaux:

1. POUVOIR D'ACHAT

Utilisation maximale de la marge salariale de 1,1% via une augmentation des salaires horaires bruts à partir du 1er juillet 2017.

2. SÉCURITÉ D'EXISTENCE

Prolongation de tous les systèmes de sécurité d'existence.

3. FIN DE CARRIÈRE

Prolongation de TOUS les systèmes RCC possibles et augmentation de l'intervention du Fonds de sécurité d'existence:

Système général:

2017: 60 ans;

2018: 62 ans.

Très longue carrière et incapacité:

2017: 58 ans;

2018: 59 ans.

Emploi de fin de carrière: prolongation du système à partir de 55 ans.

Ce qui n'est pas repris dans l'accord mérite aussi toute notre attention. Car les employeurs avaient de nombreuses revendications comme par exemple plus de flexibilité, une diminution des délais de préavis, la réintroduction de la période d'essai, ... Mais ces revendications inacceptables ont été rejetées par les organisations syndicales. Les travailleurs méritent mieux !

Lors de la rencontre, les délégués se sont exprimés de façon positive sur le résultat. Les organisations syndicales soumettront encore l'accord à leur base.

**FGTB****Construction****Ensemble, on est plus forts**